

CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 26 AVRIL 2017 18H séance ordinaire
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL en séance publique
sous la présidence de Madame le Maire Geneviève TEYSSIER

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **11**

Nombre de membres présents : **11**

Nombre de membres absents : 0

PRESENTS : TEYSSIER Geneviève, COMBE Maurice, EYRAUD Josiane, AUDIGIER Aline, SIMON François, BONO Daniel, MAZON Cédric, ARSAC Matthieu, REYMOND Jean-Pierre, LEFEBVRE Jean-Pierre ; COURT André

Secrétaires de séance : Aline Audigier.

Madame le Maire ouvre la séance.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Conseil Départemental de l'Ardèche : Demande de participation financière pour déneigement voirie hiver 20216/2017.

Il est rappelé que le 19 octobre 2009, le Conseil Général de l'Ardèche a adopté un nouveau règlement d'aide au déneigement des voiries communales ; au-delà du règlement d'intervention, le Département pourra, lors de chutes de neige exceptionnelles, mettre en place un dispositif complémentaire pour les territoires les plus touchés.

Le montant accordé sera précisé en mai 2017.

Le Conseil Municipal approuve et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de l'Ardèche pour le déneigement de notre voirie communale au cours de la campagne hivernale 2016/2017

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

1-2 Syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse – sensibilisation aux pratiques musicales – année scolaire 2017/2018 pour les écoles primaires de la commune.

Reconduction de la convention de sensibilisation aux pratiques musicales pour la mise en place des opérations d'éveil musical destinées aux élèves des écoles primaires de la commune de Burzet.

Pour l'année scolaire 2017/2018, le coût de cette prestation s'élève à 938.00€ par cycle, financé à hauteur de 40% par le Département, soit 1125.60^E. Pour la commune de sera 938€x3 classes = 2814.00€ - 1125.60€ = 1688.40€ à charge pour la commune de Burzet.

Monsieur J.P Lefebvre, pose la question au sujet de la variation du nombre de classes à la rentrée 2017, un réajustement sera opéré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide : - de renouveler le partenariat musique avec le Syndicat Mixte de Conservatoire Ardèche Musique et Danse et d'autoriser le Maire à signer la convention année scolaire 2017/2108 et toutes pièces relatives à cette affaire.

- d'autorise le Maire à inscrire la somme
au budget 2017.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

1-3 Alimentation eau potable Chastagnas – 1^{ère} desserte eau potable de l'UDI de Chastagnas : 4^{ème} tranche – Choix du prestataire.

Suite à un appel d'offre, l'entreprise Valette travaux publics 07380 Prades a déposé la proposition la plus Satisfaisante pour un montant total hors TVA des travaux de 149 418.00€ (179 301.60€ttc) pour effectuer les travaux d'alimentation en eau potable, 1^{ère} desserte eau potable de l'UDI Chastagnas 4^{ème} tranche, comprenant :

- 1^{ère} desserte eau potable **des hameaux d'Aubert et de Sarallier** : mise en place d'une conduite en PEHD de diamètre 58.2/75mm, sur une longueur de 1300 mètres.
- 1^{ère} desserte en eau potable des hameaux d'Aubert et de Sarallier : réalisation de 14 nouveaux branchements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :- de retenir cette proposition et approuve les montants estimatifs des travaux ci-dessus et de retenir l'entreprise Valette travaux publics 07380 Prades pour effectuer les travaux.

relatives à cette affaire

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces

- Rendu exécutoire à compter du 26 avril 2017.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

1-4 Alimentation eau potable Chastagnas – 1^{ère} desserte eau potable de l'UDI de Chastagnas 4^{ème} tranche – demande d'aide à l'agence de l'eau pour des travaux de réseaux d'eau potable d'un montant supérieurs à 150 000 € HT

Une demande d'aide financière pour des travaux de réseaux d'eau potable pour les travaux d'alimentation en eau potable, 1^{ère} desserte de l'UDI Chastagnas 4^{ème} tranche, suite à l'appel d'offre, pour un montant total hors tva des travaux de 149 418.00€ HT, frais annexes (honoraires, publicité...) 14 582.00€HT soit un total de 164 000.00€HT

Monsieur JP Lefebvre demande le montant des subventions : Département 40% accord donné ; l'agence de l'eau 30% environ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve : - d'adopter le projet de travaux de réseaux d'eau potable : 1^{ère} desserte eau potable de l'UDI Chastagnas 4^{ème} tranche.

- de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (étude et travaux) selon le principe de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.

- de mentionner dans les pièces du dossier de consultations des entreprises que l'opération sera réalisée sou la charte qualité nationales des réseaux d'eau potable

- solliciter l'aide de l'agence de l'eau et du département pour la réalisation de cette opération.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

2- FINANCES

BUDGET 2017

Madame le Maire présente les Budgets suivants :

2 - 1 BUDGET 2017 : CCAS

budget du CCAS 2017.

Section de fonctionnement : - dépenses : 1 716.80€ - recettes : 1 716.8€

Section d'investissement : - dépenses : 0.00 € - recettes : 0.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve le budget primitif du CCAS 2017

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

2 - 2 BUDGET 2017 : LOTISSEMENT

budget du lotissement 2017.

SECTION FONCTIONNEMENT

- dépenses : 54 525.50 €

- Recettes : 54 525.50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses 54 525.50 €

- Recettes : 54 525.50 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve le budget primitif du lotissement 2016

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

2 -3 TARIFS 2017 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Reconduite des tarifs de l'eau et assainissement pour 2017. Le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sera quant à lui de 0.155€ (au lieu de 0.16€/m3 en 2016)

Eau	Année 2017	Assainissement	Année 2017
Le m3	0.90 €	Abonnement	98.00 €
Redevance pollution	0.29 €/m3	Le m3	0.90 €
Prélèvement eau	0.4245 €	Redevance modernisation	0.155 €/m3
Abonnement	98.00 €		

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve les tarifs du service Eaux et Assainissement 2017

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

POUR : 9

2 -4 BUDGET 2017 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Budget du Service Eau et Assainissement 2017

SECTION FONCTIONNEMENT

- dépenses : 138 770.09 €
- Recettes : 138 770.09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses : 303 956.39 €
- Recettes : 303 956.39 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve le budget primitif du service Eau et Assainissement 2017

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

POUR : 9

2-5 - BUDGET 2017 : VENTE CHALEUR

Budget du service vente de chaleur 2017.

SECTION FONCTIONNEMENT

- dépenses : 79 761.65 €
- Recettes : 79 761.65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses : 35 516.00 €
- Recettes : 35 516.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve le budget primitif du service vente de chaleur 2017

CONTRE : 2

ABSTENTION : 1

POUR : 8

2 – 6- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Les subventions 2017 pour les associations s'élèvent à 24 000.00€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve :

- Approuve la proposition de Madame le Maire pour un montant de 24 000 € (vingt- quatre mille euros) sous réserve de production du bilan financier de chaque association.

- la subvention allouée à l'OGEC est versée mensuellement pour couvrir le salaire de l'aide maternelle (le coût du personnel « aide-maternelle » déduit de la part de l'aide de l'Etat suite à la signature d'un CUI soit une aide de 70% du coût du salaire brut mensuel prévu sur 1036€, reste à charge 30% soit 310.80€/brut que la commune de Burzet prend en charge)

/

- ADMR Vallée de la Bourges : subvention 700€ et participation mensuelle au salaire de l'employée à hauteur du temps mensuel passé à l'association suivant la convention consentie jusqu'au 31/03/2017, soit un total de 1951.00€

Nouvelle entité ADMR Les 5 Vallées Burzet-Meyras-Jaujac : subvention 2100€ et participation mensuelle au salaire de l'employé à hauteur du temps mensuel passé à l'association sous réserve de la signature d'une convention avec la nouvelle entité, soit un total de 5 849.00€.

Rendu exécutoire, l'attribution et le versement des subventions aux associations ci-dessus.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

2 – 7 REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 200 000€ AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE-ALPES

Un emprunt de la somme de 200 000 €, destiné à financer le budget « Commune » afin de financer l'acquisition du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie de Burzet et de financer l'aménagement, l'agencement intérieur.

- Montant : 200 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux actuel : 0.90% fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition
- Echéances de remboursement : annuelle
- s'agissant d'un prêt annuité réduite (la 1^{ère} échéance est fixée à moins de 1 an de la date de déblocage du prêt)
- Taux prêt annuité réduite : 0.7754% Si versement des fonds au 09/06/17, date de 1^{ère} échéance au 09/09/17
- Frais de dossier : 400€ TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve :

- la demande de prêt de 200 000 € auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes et les engagements relatifs au prêt ci-dessus.
- Approuve et autorise Madame le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire
- Autorise Madame le Maire à poursuivre les démarches nécessaires au fur et à mesure des informations reçues et entreprendre toute procédure pour répondre à cette démarche.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

2-8 TAUX D'IMPOSITION 2017 des taxes directes locales

les taux d'imposition de 2017 transmis par la Trésorerie de Thueyts,
Proposition 2017, des taux des 4 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 11.13 %
- Foncier bâti : 14.58 %/

- Foncier non bâti : 100.00 %
- CFE 0.00 %
(cotisation foncière des entreprises)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve les 4 taxes directes locales pour 2017.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 11

2-9 BUDGET 2017 : COMMUNE

le budget de la Commune 2017

SECTION FONCTIONNEMENT

- dépenses : 743 164.84 €
- Recettes : 743 164.84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses : 519 748.84 €
- Recettes : 519 748.84 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve le budget primitif 2016

CONTRE : 2 ABSTENTION : 0 POUR : 9

Fin de la réunion 20 h 26